

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL586

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 24

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 6, supprimer le mot :

« principal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : la terminologie employée opère une confusion entre la notion de résidence et celle de domicile.